

Règlement ESCURESIENNE

Date : samedi 12 septembre à Escures (retrait des dossards, départ et arrivée : salle des fêtes Escures)

Organisation : Comité des fêtes d'Escures avec la participation des villages traversés (Lembeye, Escurès, Castillon et Corbères).

Départs parcours, retrait des dossards : devant la mairie d'Escures, dans la salle de fêtes

- 09h : retrait des dossards dans la salle des fêtes
- 10h : départ de la randonnée pédestre 12 kms
- 10h05 : départ de la randonnée pédestre 6kms (non chronométré)
- 10h20 : départ de la course sur route 12kms
- 10h25 : départ de la course sur route 6kms

Vestiaire disponible au stade Georges Lasserre à Escures

Arrivée : Devant la mairie

Assurance : l'organisation a contracté une R.C. Chaque concurrent devra cependant posséder une assurance personnelle et a obligation de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou une licence "compétition" en cours de validité. Le dossard ne sera pas délivré à tout concurrent qui ne présentera pas l'un de ces deux documents. Pour la marche de 6kms ; l'épreuve ne sera pas chronométré donc pas de classement ni de récompense donc les participants non pas l'obligation du certificats médical.

Inscriptions :

- 12€ avant le 12 septembre pour la course et la marche (12km)
- 5€ avant le 12 septembre pour la marche non chronométré (6km)
- 7€ avant de 12 septembre pour la course (6km)
- Inscription via Pyrénées Chrono ou par tel au 0660802055 ou par mail à

comitefetesescures@gmail.com

- Inscription possible sur place : +2€ pour chaque épreuve, le jour de la course à partir de 09h

Conditions : Les marcheurs ont interdiction de courir sous peine d'élimination par les membres de l'organisation placés sur le parcours. Un concurrent qui n'empruntera pas le parcours fléché pour lequel il s'est engagé ne sera pas classé à l'arrivée et ne pourra donc pas prétendre à une récompense. Pour le respect du site qui vous accueille, les organisateurs veilleront particulièrement à ce que chacun jette ses gobelets dans les poubelles mises à disposition après chaque ravitaillement.

Antidopage : Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlement en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Ravitaillements :

- 1 ravitaillements (solide, liquide, épongeage) pour la course sur route de 12 km
- 1 ravitaillement à l'arrivée.

Sécurité : parcours balisé tous les kilomètres. Les concurrents doivent se conformer aux ordres des forces de police, des commissaires de course et respecter le code de la route.

Droit à l'image : L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors des différentes épreuves. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image sans réserve.

Classement, arrivée, remise des prix : le classement de chaque épreuve sera affiché à la salle des fêtes lors de la remise des prix. Les inscrits recevront un lot lors du retrait du dossard.

Récompenses : Marche 12km, course route 12km/6km: les 3 premiers H et F du classement général.

Toute personne n'étant pas en mesure de présenter un certificat médical valable pourra participer en bénéficiant du cadeau d'accueil et des ravitaillements mais ne sera pas chronométré ni classé.